



Service Départemental
D'Incendie et de Secours
Parc de la Providence
ZAC de Dothémare
97139 ABYMES

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA GUADELOUPE

DELIBERATION N°2019/0811-08

Objet: FOURNITURE, LIVRAISON, INSTALLATION, MISE EN SERVICE ET MAINTENANCE
DES INSTALLATIONS DE FROID ET DE CLIMATISATION DU SDIS DE LA GUADELOUPE

L'an deux mil dix-neuf le 08 novembre à 10h30, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Fabert MICHELY, Président du Conseil d'Administration, par suite de sa convocation en date du 18 octobre 2019.

Présents	Bureau du Conseil d'Administration du SDIS		
Membres du bureau CASDIS			
	Nom	Prénom	Fonction
x	MICHELY	Fabert	Président du CASDIS
x	MAGLOIRE	Claude	3 ^e vice-président
x	DAN	Juliana	Membre
Assistaient			
x	ANTENOR-HABAZAC	Félix	DD SIS
x	LEVIF	Jean-Paul	DDA
x	TIROLIEN	Alain	CEM
x	FIRMIN	Cindy	Chef du service juridique

Secrétaire de séance : M. Claude MAGLOIRE, 3^{ème} vice-président du CASDIS

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée ;

Considérant les besoins du SDIS de la Guadeloupe en matière de de fourniture, livraison, installation, mise en service et maintenance des installations de froid et de climatisation ;

Considérant qu'au vu des besoins à couvrir, ces prestations ont été réparties en deux (2) lots comme suit :

Lot(s)	Désignation
1	Acquisition et Maintenance climatiseurs SDIS Guadeloupe et dépendances (hors sites Dothémare, Bélost et COM de Saint-Martin)
2	Acquisition et Maintenance climatiseurs SDIS Guadeloupe de Dothémare et de Bélost

Vu les décisions de la commission d'appel d'offres du 8 novembre 2019 ;

Sur le rapport du Président,

APRES EN AVOIR DEBATTU ET DELIBERE

Article 1 : Autorise le Président du Conseil d'Administration du SDIS de la Guadeloupe à signer le marché sur appel d'offres ouvert pour les prestations de fourniture, livraison, installation, mise en service et maintenance des installations de froid et de climatisation du SDIS de la Guadeloupe, ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution et au règlement du marché et de ses avenants.

Article 2 : Le marché est traité à la fois par application de prix forfaitaires et par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix. Il est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de sa notification, et reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans comme suit :

N° Lot	Attributaire	Montant estimatifs HT sur la durée totale du marché	Montant estimatifs TTC
1	SASEMA	24 000.00 €	26 040.00€
2		39 300.00 €	43 291.50 €

Article 3 : Monsieur le Président du Conseil d'Administration, le Payeur Départemental, le Directeur Départemental du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Guadeloupe, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, qui sera enregistrée et publiée au recueil des actes administratifs.

Article 4 : Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative, le tribunal administratif de la Guadeloupe peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication ; le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

VOTE DU BUREAU DU CASDIS	
En exercice	05
Présents	03
Votants	03
RESULTAT DE VOTE	
Voix pour	03
Voix contre	00
Abstention	00

Le Président du Conseil d'Administration



Fabert MICHELY

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

Publié le :